

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 67 (1975)
Heft: 9

Artikel: Les indemnités de chômage dans les sept grands pays de l'OCDE
Autor: J.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385790>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les indemnités de chômage dans les sept grands pays de l'OCDE

Le chômage ne cesse de croître dans la quasi totalité des pays occidentaux qui ont aussi tous pris des mesures pour maintenir, dans une proportion plus ou moins grande, selon les Etats, le revenu des personnes privées de leur emploi. Ces indemnités ou autres allocations versées aux chômeurs revêtent naturellement une importance capitale sur le plan social, tout en étant aussi appelées à jouer un rôle de stabilisateur de la demande globale. M. Axel Mittelstädt, du Département des affaires économiques et statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont fait également partie la Suisse, a esquissé dans le dernier numéro des « Perspectives économiques » les principes essentiels des systèmes actuellement en vigueur dans les sept plus grands pays de l'OCDE. Les points principaux de cette étude ont été reproduits par l'« Observateur de l'OCDE » précisément. Nous pensons quant à nous que quelques-uns de ces points intéresseront également les lecteurs de la « Revue syndicale », d'autant plus que l'on pourra ainsi établir certaines comparaisons avec ce qui se fait chez nous.

L'auteur de l'étude remarque tout d'abord que « devant la perspective menaçante d'une aggravation brutale du chômage qui risque d'atteindre des niveaux sans précédent depuis la grande dépression, certains pays ont commencé à réagir énergiquement, vers la fin de 1974 et au début de 1975, afin de mieux assurer le maintien des revenus. Les moyens d'y parvenir ont été principalement une extension de la couverture, un assouplissement des conditions du droit aux prestations, une prolongation au-delà de la normale de la durée de celles-ci et une augmentation des taux des indemnités, allant parfois de pair avec un accroissement des crédits affectés aux programmes de formation et de création d'emplois. Quelques pays ont aussi décidé d'augmenter les cotisations aux régimes d'assurance-chômage.

Le système de transferts liés au chômage englobe le plus souvent un certain nombre de programmes différents: indemnités de chômage partiel, indemnités de chômage total, et bien souvent, le droit à ces dernières étant épuisé, des allocations sociales complémentaires-sujettes, le cas échéant, à un contrôle des revenus ou des ressources ».

Différences d'un secteur et d'un pays à l'autre

Selon le texte de l'OCDE, « l'importance du total des indemnités varie avec la couverture par secteur, la prestation moyenne, la sévérité des conditions à remplir pour en bénéficier et la durée

moyenne de l'assurance chômage. Le Canada, les Etats-Unis et l'Allemagne disposent aujourd'hui d'une couverture des secteurs économiques virtuellement complète. Au Royaume-Uni, le renoncement facultatif des travailleurs indépendants et des femmes mariées à l'assurance chômage normale réduit la couverture à environ 80%. Les secteurs couverts sont beaucoup moins nombreux au Japon, en France et en Italie. Dans ces deux derniers pays, comme d'ailleurs aux Etats-Unis, le taux de couverture effective de l'assurance chômage est abaissé aussi bien par la structure de la population active que par la sévérité des conditions exigées pour pouvoir en bénéficier.

Aux Etats-Unis, la plupart des Etats accordent des indemnités de 20 à 36 semaines, selon l'Etat; la durée maximale des indemnités dépend de la durée de l'emploi précédent couvert par l'assurance. En outre, certains mécanismes de «déclenchement» entrent en jeu qui prolongent la durée des prestations quand le taux du chômage national ou local atteint un certain seuil. Les récentes propositions du gouvernement envisagent une prolongation de la durée maximale des prestations jusqu'à 65 semaines pour la période finissant en juin 1976.

En France, la durée de l'assurance chômage (ASSEDIC) augmente avec l'âge des assurés, qui peuvent après 60 ans bénéficier d'allocations spéciales jusqu'à l'âge de 65 ans. Le régime d'allocations supplémentaires, récemment créé, offre, pendant une année au maximum, aux salariés en chômage conjoncturel ou structurel des prestations complémentaires proportionnelles aux salaires. En Italie, les indemnités normales d'assurance sont versées, en général, pendant 180 jours; des allocations supplémentaires, réservées aux travailleurs de l'industrie, sont éventuellement prolongées pendant 60 jours par le gouvernement. En Allemagne et au Royaume-Uni, la durée maximale des prestations est d'environ 52 semaines, et les deux pays disposent, en outre, de systèmes d'aide sociale qui assurent un secours substantiel aux personnes ayant épuisé leurs droits aux indemnités de chômage. Au Royaume-Uni, le versement des indemnités supplémentaires proportionnelles aux salaires prend fin au bout de 26 semaines.

Si l'on considère l'importance moyenne des prestations exprimée en pourcentage des salaires bruts, les pays les plus généreux sont probablement le Canada, l'Allemagne et le Japon, où les indemnités atteignent entre 60 et 80% du salaire perdu.

Le chômage partiel est souvent mieux indemnisé que le chômage total. C'est le cas en Italie, où les travailleurs de l'industrie touchent 80% du salaire perdu, et au Royaume-Uni, où de nouvelles dispositions prévoient le versement d'indemnités de 60 à 80% selon le montant du salaire et le nombre d'heures de travail.

En règle générale, des mesures spéciales sont prises en période de récession économique, lorsque le volume des paiements de transfert entraîne l'épuisement des ressources disponibles. Au Canada et aux Etats-Unis, des dispositions spéciales permettent de faire appel à un financement supplémentaire, assuré en partie par le budget général, pour prolonger exceptionnellement la durée des prestations. Le rôle du financement public est plus important dans le domaine de l'aide sociale, qui apporte souvent un secours supplémentaire aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux prestations. De tels systèmes existent en Allemagne, au Royaume-Uni, en France et en Italie; dans les deux derniers pays, cependant, l'importance des allocations et par conséquent de l'apport financier du gouvernement sont relativement faibles».

Comme on le voit, les solutions adoptées sont très diverses. Les efforts accomplis sont louables, mais on souhaiterait voir les gouvernements et les responsables de l'économie prendre des dispositions plus efficaces que jusqu'ici pour lutter contre le chômage lui-même. Car ce que les travailleurs désirent avant tout ce sont des emplois rémunérés convenablement et leur permettant de vivre dans des conditions dignes de notre époque.

J. Clz

Vers la création de l'Association romande pour une radio-télévision démocratique (ARTED)

Quotidiennement, par le canal de la radio et de la télévision, le monde pénètre dans nos foyers. Nul n'échappe aux messages que font parvenir ces importants moyens de communications. Si l'on s'interroge sur la portée politique d'une telle situation, force est de constater que ces moyens peuvent aboutir au meilleur comme au pire. Le pire étant un conditionnement général des opinions, et le meilleur, le renforcement, voire l'extension de la démocratie. Il ne fait pas de doute que les cercles dirigeants de notre pays, ceux qui conduisent en fait notre économie, ont compris depuis longtemps l'importance qu'il y a de contrôler la radio et la télévision. La radio et la télévision ne sont pas des moyens innocents; ils sont virtuellement porteurs de pouvoirs divers, facteurs de changement ou de conservation, selon l'utilisation qui en est faite.

La radio et la télévision sont actuellement les principaux distributeurs des informations comme de la connaissance, et par là diffusent une idéologie à sens unique. Elles divisent les citoyens en deux camps: ceux qui reçoivent passivement les messages et ceux, très peu nombreux, qui les produisent. Il n'est pas question de mettre